

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 593**17 avril 2002****SOMMAIRE**

Alfmark Holding S.A., Luxembourg	28449	KBC Conseil-Service S.A., Luxembourg	28453
Aludore International S.A., Luxembourg	28444	Kirchberg Büro S.A., Luxembourg	28435
Aluglobe International S.A., Luxembourg	28451	Luma Capital Management Holding S.A., Luxembourg	28420
Amuco S.A.H., Luxembourg	28437	Luximmo Zehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Luxembourg	28460
Amuco S.A.H., Luxembourg	28437	Luximmo Zehnte Beteiligungsgesellschaft AG, Luxembourg	28459
Avaya International Enterprises Limited, S.à r.l., Dublin	28454	Markline International Holding S.A., Luxembourg	28447
Avaya International Enterprises Limited, S.à r.l., Dublin	28459	Markline International Holding S.A., Luxembourg	28447
Baltar, S.à r.l., Luxembourg	28446	Markline S.A., Luxembourg	28448
Benelux Consulting S.A., Luxembourg	28430	Markline S.A., Luxembourg	28448
Bolero International Holding S.A., Luxembourg	28437	MBS Finanz S.A., Luxembourg	28431
Bridge Investment Holding S.A., Luxembourg	28435	MBS Finanz S.A., Luxembourg	28431
Bridge Investment Holding S.A., Luxembourg	28435	MBS Finanz S.A., Luxembourg	28432
Capital Immo Invest 1 S.A., Luxembourg	28447	MBS Finanz S.A., Luxembourg	28432
Capital Immo Invest 1 S.A., Luxembourg	28447	Mobriani S.A., Luxembourg	28441
Card Concept International S.A., Luxembourg	28448	MTC International S.A., Luxembourg	28428
Card Concept International S.A., Luxembourg	28448	Myriade Holding S.A., Luxembourg	28431
City and Financial Benelux S.A., Luxembourg	28443	Nador Holding S.A., Luxembourg	28440
Creek Holding S.A., Luxembourg	28444	Ocean Building Investments S.A., Luxembourg	28443
Delavenere & Dall'Asparago S.e.n.c., Luxembourg	28433	Odagon S.A.H., Luxembourg	28426
Delavenere & Dall'Asparago S.e.n.c., Luxembourg	28433	Odagon S.A.H., Luxembourg	28428
Delavenere & Dall'Asparago S.e.n.c., Luxembourg	28434	Radio Music International, S.à r.l., Luxembourg	28439
Delavenere & Dall'Asparago S.e.n.c., Luxembourg	28434	Radio Music International, S.à r.l., Luxembourg	28440
Delavenere & Dall'Asparago S.e.n.c., Luxembourg	28434	S.L. Invest, S.à r.l., Luxembourg	28445
E. Com, S.à r.l., Luxembourg	28443	S.L. Invest, S.à r.l., Luxembourg	28445
E. Com, S.à r.l., Luxembourg	28443	SC Group International, GmbH, Luxembourg	28461
Euro Lord Trading S.A., Luxembourg	28444	SC Group International, S.à r.l., Luxembourg	28462
Euro Lord Trading S.A., Luxembourg	28444	SINTRAL, Société Internationale d'Alimentation S.A.H., Luxembourg	28436
Ferroknepper Buderus S.A., Esch-sur-Alzette	28464	SINTRAL, Société Internationale d'Alimentation S.A.H., Luxembourg	28436
Financière Eliokem, S.à r.l., Luxembourg	28429	Sofind S.A., Luxembourg	28450
Financière Eliokem, S.à r.l., Luxembourg	28430	Sofind S.A., Luxembourg	28451
Finlobo S.A.H., Luxembourg	28453	Solover S.A., Leudelange	28448
Finlobo S.A.H., Luxembourg	28454	Ukemi Holding S.A., Luxembourg	28462
Firola Investment Holding S.A., Luxembourg	28441	Unipeinture S.A., Dudelange	28447
Foncière Hirsch, S.à r.l., Luxembourg	28439	Wagner Designlighting, S.à r.l., Luxembourg	28463
Foncière Hirsch, S.à r.l., Luxembourg	28439	Wagner Designlighting, S.à r.l., Luxembourg	28464
G.C.L. S.A., Luxembourg	28445	Web Tech S.A., Luxembourg	28446
G.C.L. S.A., Luxembourg	28445	Web Tech S.A., Luxembourg	28446
Grund Investment S.A., Luxembourg	28436	Web Tech S.A., Luxembourg	28446
Hammerhead Productions S.A., Luxembourg	28446	Wol S.A., Luxembourg	28445
Hammerhead Productions S.A., Luxembourg	28446	World Tech S.A., Luxembourg	28441
Hellma Gastronomie Service Luxembourg, S.à r.l., Oetrange	28433		
Immobilière Argile S.A., Luxembourg	28418		
KBC Conseil-Service S.A., Luxembourg	28452		

IMMOBILIERE ARGILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., Société Anonyme, Luxembourg, ici représentée par Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2001;

2) LOUV LTD, Société de droit de Jersey, avec siège social 35/37 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA, Channel Islands,

ici représentée par Monsieur Michel De Benedetto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 décembre 2001.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de IMMOBILIERE ARGILE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. Elle pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et son but.

Art 3. Le capital social est fixé à EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) représenté par 800 (huit cents) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de EUR 170.000,- (cent soixante-dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros), le cas échéant par l'émission de mille sept cents (1.700) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou télécopie étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un délégué du conseil.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III.- Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois d'avril, à 16.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV.- Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V.- Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2002.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2003.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., préqualifiée, sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions.	799
2) LOUV LTD, préqualifiée, une action	1
Total: huit cents actions	800

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 80.000,- (quatre-vingt mille euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 25 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement le capital est évalué à LUF 3.227.192,- (trois millions deux cent vingt-sept mille cent quatre-vingt-douze francs luxembourgeois).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de LUF 70.000,- (soixante-dix mille francs luxembourgeois).

Asemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg;

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statuaire.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un;

3) Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant à L-2680 Luxembourg, 34, rue de Vianden;

b) Madame Françoise Dumont, employée privée, demeurant à L-8480 Eischen, 22, Cité Aischdall;

c) Madame Michèle Musty, licenciée en administration des affaires, demeurant à L-2086, 23, avenue Monterey;

d) Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant à L-6833 Biver, 95, rue Principale.

4) Est nommée commissaire aux comptes:

FIN-CONTROLE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg.

5) Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statuaire de 2007.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, es qualité qu'il agit, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Di Benedetto, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 15, case 3. – Reçu 32.272 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 janvier 2002.

T. Metzler.

(02643/222/166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

LUMA CAPITAL MANAGEMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

STATUTES

In the year two thousand one, the twentieth of December.

Before Us, M^e Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

1. The company JADINE RESOURCES S.A., having its registered office at Arango-Orillac Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama,

duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated the 18th of December 2001 at Luxembourg,

2. Mr Eric Leclerc, employé privé, residing at Luxembourg,

3. Mr Jos Hemmer, employé privé, residing at Luxembourg,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy dated the 19th of December 2001 at Luxembourg.

The prenamed proxies, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock holding company (société anonyme holding) is herewith formed under the name of LUMA CAPITAL MANAGEMENT HOLDING S.A.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

In all the operations indicated hereabove, as well as in its whole activity, the company will remain within the limits established by the law of July 31st, 1929 on holding companies and by article 209 of the amended law of August 10th, 1915.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with no par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, confirmed by letter. Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the last Monday of the month of July, at 2.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2002.

The first annual general meeting shall be held in 2003.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

Subscriber	Number of shares	Amount subscribed to and paid-up in euro
1) JADINE RESOURCES S.A., prenamed	308	30,800.-
2) Mr Eric Leclerc, prenamed	1	100.-
3) Mr Jos Hemmer, prenamed.....	1	100.-
Total:	310	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at sixty-five thousand Luxembourg francs (65,000.- LUF).

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first year end:

- 1) Mr Jos Hemmer, employé privé, residing at Luxembourg;
- 2) Mr Eric Leclerc, employé privé, residing at Luxembourg;
- 3) Mrs Martine Kapp, employée privée, residing at Luxembourg.

Mr Jos Hemmer has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the first year end:

CHECK CORP., having its registered office at 2, Commercial Centre Square, Alofi, Niue;

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société JADINE RESOURCES S.A., ayant son siège social à Arango-Orillac Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 WTC, Panama,

ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2001 à Luxembourg,

2. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg;

3. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2001 à Luxembourg.

Les prédites procurations resteront après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de LUMA CAPITAL MANAGEMENT HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administration désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. IL a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier lundi du mois de juillet à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2002. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2003.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit et libéré en euros
1) JADINE RESOURCES S.A., prénommée.....	308	30.800,-
2) M. Eric Leclerc, prénommé.....	1	100,-
3) M. Jos Hemmer, prénommé.....	1	100,-
Total:	310	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-cinq mille francs luxembourgeois (65.000,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- 1) Monsieur Jos Hemmer, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- 2) Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- 3) Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Jos Hemmer aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

CHECK CORP. ayant son siège social à 2, Commercial Centre Square, Alofi, Niue.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Kapp, E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 décembre 2001, vol. 513, fol. 86, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff.(signé): M.J. Steffen.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 9 janvier 2002.

J. Gloden.

(02639/213/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

ODAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.715.

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ODAGON S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.715, constituée suivant acte notarié en date du 28 décembre 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2 du 4 janvier 1988. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 514 du 22 septembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Monsieur Eric Lacoste, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Mangin, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

- a) au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1001 du 13 novembre 2001
- numéro 1096 du 1^{er} décembre 2001

- b) au Letzeburger Journal
du 13 novembre 2001
du 1^{er} décembre 2001
c) au Luxemburger Wort
du 13 novembre 2001
du 1^{er} décembre 2001

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001 au cours de 1 euro pour 40,3399 LUF, le nouveau capital de la société s'élevant à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (2.478.935,25 EUR).

2. Augmentation du capital de la société pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros et vingt-cinq cents (2.478.935,25 EUR) à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) par l'incorporation d'une partie des résultats reportés à concurrence de vingt et un mille soixante-quatre euros et soixante-quinze cents (21.064,75 EUR).

3. Suppression de la valeur nominale des actions et échange des quatre-vingt mille (80.000) actions existantes de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune contre quatre-vingt mille (80.000) actions nouvelles libellées en euro et sans désignation de valeur, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

4. Fixation d'un nouveau capital autorisé d'un montant de vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR) représenté par huit cent mille (800.000) actions sans désignation de valeur nominale et autorisation au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions nouvelles à libérer par conversion d'obligations en actions par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'assemblée générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.

5. Suppression du droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

6. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Qu'il appert de la liste de présence que sur les 80.000 actions représentant l'intégralité du capital social, 20 actions sont représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour avait été convoquée pour le 7 novembre 2001 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas atteintes.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de LUF en EUR avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le capital social est ainsi fixé à deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros vingt-cinq cents (2.478.935,25 EUR).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt et un mille soixante-quatre euros soixante-quinze cents (21.064,75 EUR) pour le porter de son montant actuel de deux millions quatre cent soixante-dix-huit mille neuf cent trente-cinq euros vingt-cinq cents (2.478.935,25 EUR) à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital d'un montant de vingt et un mille soixante-quatre euros soixante-quinze cents (21.064,75 EUR), prélevé sur le poste «résultats reportés».

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence du poste «résultats reportés» par les comptes annuels de la société au 31 décembre 2000 et par une attestation du Conseil d'Administration du 3 novembre 2001.

Ces documents resteront, après avoir été paraphés ne varietur par les comparants et le notaire annexés aux présentes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions et d'échanger les quatre-vingt mille (80.000) actions existantes de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois (1.250,- LUF) chacune contre quatre-vingt mille (80.000) actions sans désignation de valeur nominale, chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de fixer le capital autorisé à vingt-cinq millions d'euros (25.000.000,- EUR) représenté par huit cent mille (800.000) actions sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera pendant une période de cinq ans jusqu'au 7 novembre 2006.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les premier, cinquième et septième alinéa de l'article 5 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille euros (2.500.000,- EUR) représenté par quatre-vingt mille (80.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Cinquième alinéa. Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à vingt-cinq millions d'euros (25.000.00,- EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Septième alinéa. Cette autorisation est valable jusqu'au 20 décembre 2006 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

Traduction allemande:

Erster Paragraph. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen fünfhunderttausend Euro (2.500.000,- EUR) eingeteilt in achtzigtausend (80.000) Aktien ohne Angabe des Nennwertes.

Fünfter Paragraph. Das Gesellschaftskapital kann von seinem jetzigen Betrag auf fünfundzwanzig Millionen Euro (25.000.000,- EUR) heraufgesetzt werden durch die Schaffung und Ausgabe von neuen Aktien ohne Angabe des Nennwertes, welche dieselben Rechte und Pflichten verbriefen wie die bestehenden Aktien.

Siebenter Paragraph. Diese Ermächtigung ist gültig bis zum 20. December 2006 und kann bezüglich der Aktien des genehmigten Kapitals welche bis zu diesem Zeitpunkt noch nicht ausgegeben wurden, durch eine Generalversammlung der Aktionäre erneuert werden.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de 50.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lacoste, S. Mangin, S. Arpea, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

F. Baden.

(02644/200/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

ODAGON S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

F. Baden.

(02645/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MTC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 51, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 49.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2001.

E. Schroeder.

(02750/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FINANCIERE ELIOKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: Luxembourg.

In the year two thousand one, on the nineteenth of December.
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ELIOKEM LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, USA,
duly represented by Héloïse Bock, LLM, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on 18th December 2001.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of FINANCIERE ELIOKEM, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in Luxembourg, not yet registered with the trade register of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 4th of December 2001, not yet published in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

The appearing party represents the whole corporate capital and may validly decide to amend the articles of incorporation. Then the appearing party takes the following resolutions.

First resolution

The sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation by the addition of the following paragraphs:

«The shares may be pledged by the shareholders in which case due inscription must be made in the register of shareholders of the Company and the shares so pledged are transferred by way of security to the pledgee(s).

The pledgee(s) may be entitled to receive all dividends and exercise all voting rights and other powers pertaining to the shares regardless of the occurrence of any breach of any secured obligation under the concerned pledge. Such substitution will take place automatically *vis-à-vis* the shareholders and *vis-à-vis* the Company after having given notice in writing to the Company.

Once the holder/pledgor has been substituted by the pledgee(s) in accordance with the above paragraph, the pledgee(s) or its agent(s) will be granted the right to dividends and will validly exercise the voting rights and other powers pertaining to the shares and will be entitled to challenge any resolution taken in breach therewith.

The Company shall take all actions which are deemed to be necessary in order to ensure the effectiveness of the pledgee(s)' rights and any objection not sanctioned by an enforceable court order regarding the breach of the secured obligations under the pledge will be deemed to be void and ineffective.

The shareholders acknowledge that the pledgee(s) is/are fully and unconditionally authorised to take any resolution which is deemed necessary or useful to ensure the correct performance of the secured obligations under the pledge by the Company or to preserve their rights as secured creditors, relinquishing any claim that the pledgee(s) may have to this regard.»

Second resolution

The sole shareholder decides to amend article 9 of the articles of incorporation by the addition of the following paragraph:

«No further approval of a general meeting of shareholders is however required in the event that the shares are transferred upon realisation of the pledge to the pledgee(s) by way of auction or judicial attribution, provided the pledgee(s), when the pledge was created, had been accepted.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ELIOKEM LLC, une société à responsabilité limitée de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,
ici représentée par Héloïse Bock, LLM, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 18 décembre 2001.

La procuration signée *ne varietur* par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est le seul associé de FINANCIERE ELIOKEM, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Luxembourg, non encore inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2001, non encore publié au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

La comparante représente l'intégralité du capital social et peut valablement décider de modifier les statuts. Ensuite elle prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts par l'addition des paragraphes suivants:

«Les parts peuvent être gagées par les associés, auquel cas inscription doit en être faite dans le registre des associés de la société, et les parts ainsi gagées sont transférées en tant que garantie au(x) créancier(s)-gagiste(s).

Le(s) créancier(s)-gagiste(s) peu(ven)t avoir le droit de recevoir tous les dividendes et d'exercer tous les droits de vote et autres droits en relation avec les parts, nonobstant la survenance d'une quelconque violation d'une quelconque obligation résultant du gage concerné. Cette substitution aura lieu automatiquement par rapport aux associés et par rapport à la Société après avoir été notifiée à la Société par écrit.

Quand le débiteur sur gages sera substitué par le(s) créancier(s)-gagiste(s) selon les termes du paragraphe précédent, le(s) créancier(s)-gagiste(s) ou leur(s) représentant(s) pourront recevoir des dividendes, valablement exercer les droits de vote et les autres droits en relation avec les parts et contester toute décision prise en violation de ces droits.

La Société s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer l'exercice des droits du./des créancier(s)-gagiste(s) et toute objection non sanctionnée par un jugement exécutoire concernant la violation d'une obligation résultant du gage sera considérée comme nulle et non avenue.

Les associés reconnaissent que le(s) créancier(s)-gagiste(s) est/sont autorisé(s), complètement et sans conditions, à prendre toute décision nécessaire ou utile afin d'assurer la bonne exécution par la Société des obligations résultant du gage ou de préserver ses/leurs droits de créanciers garantis, abandonnant toute prétention que le(s) créancier(s)-gagiste(s) aurai(en)t à cet égard.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 9 des statuts par l'addition du paragraphe suivant:

«L'approbation par une assemblée générale des associés n'est cependant pas requise dans le cas où les actions sont transférées au(x) créancier(s)-gagiste(s) après réalisation du gage par le biais d'une adjudication publique ou d'une attribution judiciaire, si le(s) créancier(s)-gagiste(s) a/ont été approuvé(s) au moment de la création du gage.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Bock, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 133S, fol. 1, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

F. Baden.

(02650/200/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FINANCIERE ELIOKEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.912..

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

F. Baden.

(02651/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

BENELUX CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 75.195.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02705/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MYRIADE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 16.191.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Jean-Marc Noël, employé privé, Luxembourg, 10, boulevard Royal,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société ENERGIE, ayant son siège social à B-2930 Brasschaat, Ouds-
trijderslei 12,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding MYRIADE HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 16.191, a été constituée suivant acte notarié daté du 12 septembre 1978, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 267 du 11 décembre 1978 et les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 septembre 2001, non encore publié.

- Le capital social est fixé à un million cent cinquante mille euros (1.150.000,- EUR) représenté par quinze mille (15.000) actions sans désignation de valeur nominale.

- Sa mandante est devenue propriétaire des quinze mille (15.000) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Noël, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 23, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

F. Baden.

(02652/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MBS FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 60.876.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour ordre

ETUDE ALAIN LORANG

A. Lorang

Avocat

(02680/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MBS FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 60.876.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie à Luxembourg le mercredi 15 septembre 1999 a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

28432

1^{ère} résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 tels qu'établis par le bureau comptable FIDUCIAIRE SCHILTZ S.A., ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 1998 sont approuvés.

2^{ème} résolution

Les actionnaires décident également de suivre la proposition du conseil d'administration de maintenir la politique d'investissements, conséquemment de ne procéder à aucune distribution de dividendes.

3^{ème} résolution

Les actionnaires décident encore de donner pleine et entière décharge au conseil d'administration en fonction relativement à l'exercice de sa mission jusqu'au 31 décembre 1998.

4^{ème} résolution

Les actionnaires décident de transférer le siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 11. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02681/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MBS FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 60.876.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour ordre

ETUDE ALAIN LORANG

A. Lorang

Avocat

(02682/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MBS FINANZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 60.876.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie à Luxembourg le mercredi 20 septembre 2000 a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1^{ère} résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 tels qu'établis par le bureau comptable FIDUCIAIRE SCHILTZ S.A., ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 1999 sont approuvés.

2^{ème} résolution

Les actionnaires décident également de suivre la proposition du conseil d'administration de maintenir la politique d'investissements, conséquemment de ne procéder à aucune distribution de dividendes.

3^{ème} résolution

Les actionnaires décident encore de donner pleine et entière décharge au conseil d'administration en fonction relativement à l'exercice de sa mission jusqu'au 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 11. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02683/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

HELLMA GASTRONOMIE SERVICE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5352 Oetrange, 14, rue Raoul Follereau.
R. C. Luxembourg B 19.241.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HELLMA GASTRONOMIE SERVICE, GmbH, avant son siège social à D-90425 Nürnberg, Forchheimer Strasse 4 ici représentée par Madame Caroline Moyses, déléguée commerciale, demeurant à Oetrange, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Nürnberg, le 13 décembre 2001, ci-annexée.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée HELLMA GASTRONOMIE SERVICE LUXEMBOURG, S.à r.l., avec siège social à Oetrange a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- La société à responsabilité limitée HELLMA GASTRONOMIE SERVICE LUXEMBOURG, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 19.241, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 mars 1982 publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 139 du 25 juin 1982 et les statuts en ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 519 du 20 juillet 2000.

- Le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

- HELLMA GASTRONOMIE SERVICE, GmbH, prénommée, est devenue propriétaire des cinq cents (500) parts sociales dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société. celle-ci ayant cessé toute activité.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- L'associée unique déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

L'associée unique se trouve donc investi de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle étant entendu que la créance qu'il détenait contre la Société s'est éteinte par compensation. Elle réglera également les frais des présentes.

- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée à la gérante pour l'exécution de son mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au siège de la société dissoute à Oetrange, 14, rue Raoul Follereau.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Moyses, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 84, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

F. Baden.

(02653/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

DELAVERERE & DALL'ASPARAGO S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert ler.
R. C. Luxembourg B 63.121.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour ordre

ETUDE ALAIN LORANG

A. Lorang

Avocat

(02686/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

DELAVERERE & DALL'ASPARAGO S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R. C. Luxembourg B 63.121.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie à Luxembourg le lundi 16 octobre 2000 a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

28434

1^{ère} résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 tels qu'établis par le bureau comptable FIDU-CONCEPT, S.à r.l., ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 1999 sont approuvés.

2^{ème} résolution

Les associés décident également de suivre la proposition de la gérance de maintenir la politique d'investissements, conséquemment de ne procéder à aucune distribution de dividendes.

3^{ème} résolution

Les actionnaires décident encore de donner pleine et entière décharge au gérant en fonctions, à savoir Monsieur Dominique Delavenere quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

4^{ème} résolution

Les associés décident de transférer le siège social au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 11. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02687/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

DELAVERERE & DALL'ASPARAGO S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 63.121.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour ordre

ETUDE ALAIN LORANG

A. Lorang

Avocat

(02688/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

DELAVERERE & DALL'ASPARAGO S.e.n.c., Société en nom collectif.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 63.121.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie à Luxembourg le mercredi 17 octobre 2001 a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1^{ère} résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'établis par le bureau comptable FIDU-CONCEPT, S.à r.l., ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 2000 sont approuvés.

2^{ème} résolution

Les associés décident également de suivre la proposition de la gérance de maintenir la politique d'investissements, conséquemment de ne procéder à aucune distribution de dividendes.

3^{ème} résolution

Les actionnaires décident encore de donner pleine et entière décharge au gérant en fonctions, à savoir Monsieur Dominique Delavenere quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 11. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02689/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

BRIDGE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.792.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 10 avril 2001

Résolutions

1. Dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 5 mars 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, le Conseil d'Administration décide de convertir le capital social de la société de LUF en Euros, avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'Euro.

Le capital social de un milliard neuf cent quarante-neuf millions cent soixante mille francs luxembourgeois (1.949.160.000,- LUF) est converti en quarante-huit millions trois cent dix-huit mille quatre cent quatorze Euros et vingt-sept eurocentimes (48.318.414,27 EUR).

Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-cinq Euros et soixante-treize eurocentimes (181.585,73 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à quarante-huit millions cinq cent mille Euros (48.500.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

2. Annulation des cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent seize (194.916) actions existantes d'une valeur de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune et création de cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent seize (194.916) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

3. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

1^{er} alinéa

«Le capital social est fixé à quarante-huit millions cinq cent mille Euros (48.500.000,- EUR), représenté par cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent seize (194.916) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2001, vol. 560, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02672/200/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

BRIDGE INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 70.792.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

F. Baden.

(02673/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

KIRCHBERG BÜRO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.574.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature
Mandataire

(02706/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

SINTRAL, SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 8.716.

*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 octobre 2001**Résolutions*

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 3 octobre 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de LUF en Euros, avec effet au 1^{er} août 2001 au cours de change de 1,- EUR pour 40,3399 francs luxembourgeois et de remplacer dans les statuts toutes références au LUF par des références à l'Euro.

Le capital social de cent quarante-sept millions trois cent soixante-dix-huit mille cinq cents francs luxembourgeois (147.378.500,- LUF) est converti en trois millions six cent cinquante trois mille quatre cent dix-sept Euros et cinquante-huit eurocentimes (3.653.417,58 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de six mille cinq cent quatre-vingt-deux Euros et quarante-deux eurocentimes (6.582,42 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trois millions six cent soixante mille Euros (3.660.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Annulation des deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-sept (294.757) actions existantes d'une valeur de cinq cents francs luxembourgeois (500,- LUF) chacune et création de deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-sept (294.757) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

1^{er} alinéa

«Le capital social est fixé à trois millions six cent soixante mille Euros (3.660.000,- EUR), représenté par deux cent quatre-vingt-quatorze mille sept cent cinquante-sept (294.757) actions sans désignation de valeur nominale.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 novembre 2001, vol. 559, fol. 98, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02675/200/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

SINTRAL, SOCIETE INTERNATIONALE D'ALIMENTATION, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 8.716.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

F. Baden.

(02676/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

GRUND INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 75.590.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02712/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

AMUCO S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 49.159.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2000

L'Assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Pierre Dochen, qui désigne comme secrétaire Madame Anne Willem et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Dominique Ransquin.

Le président constate que l'Assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros, de prendre, par acte sous seing privé, à la majorité simple, sans que les publications n'aient été requises, les décisions figurant à l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en Luf en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2000.

2. Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro à concurrence de EUR 711,80, pour le porter de EUR 260.288,20 EUR à 261.000,- EUR par incorporation des résultats reportés

3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital social est fixé à deux cent soixante et un mille Euros (EUR 261.000,-), représenté par cinquante-trois (53) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Divers

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en Euro

2) Le capital social est porté de EUR 260.288,20 à EUR 261.000,- par incorporation des résultats reportés à concurrence de EUR 711,80.

3) La mention du capital social est adaptée.

4) L'article 3 des statuts est adapté et a la teneur suivante: «le capital social est fixé à deux cent soixante et un mille Euro (EUR 261.000,-), représenté par cinquante-trois (53) actions sans mention de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

P. Dochen / D. Ransquin / A. Willem

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2001, vol. 559, fol. 95, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02678/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

AMUCO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 49.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

F. Baden.

(02679/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**BOLERO INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. BOLERO INTERNATIONAL S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.479.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding BOLERO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 54.479, constituée suivant acte reçu en date du 29 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 324 du 3 juillet 1996 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Béatrice Ksaiss-Nouss, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Paty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par un avis de convocation publié:
 - au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1096 du 1^{er} décembre 2001 et numéro 1153 du 12 décembre 2001;
 - au journal 'Tageblatt' en date des 1^{er} et 12 décembre 2001.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de BOLERO INTERNATIONAL S.A. en BOLERO INTERNATIONAL HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Conversion de la devise du capital en Euro de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 1.189.888,91 (un million cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-onze cents).

4.- Diminution du capital social de la société à concurrence de EUR 37.888,91 (trente-sept mille huit cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-onze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.189.888,91 (un million cent quatre-vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-onze cents) à EUR 1.152.000,- (un million cent cinquante-deux mille euros) par apurement de pertes à due concurrence sans annulation d'actions.

5.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 24,- (vingt-quatre euros); le capital est désormais fixé à EUR 1.152.000,- (un million cent cinquante-deux mille euros) représenté par 48.000 (quarante-huit mille) actions de EUR 24,- (vingt-quatre euros) chacune.

6.- Introduction d'un nouveau capital autorisé de EUR 13.824.000,- (treize millions huit cent vingt-quatre mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

7.- Autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

8.- Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.'

9.- Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.'

10.- Remplacement dans l'article 9 des statuts de la société du mot 'administrateur-délégué' par 'délégué du conseil'.

11.- Ajout d'un nouvel article 14 ayant la teneur suivante et renumérotation subséquente des articles des statuts:

'Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.'

IV.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur les quarante-huit mille (48.000) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, deux (2) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis.

Qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des annonces à faire paraître dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

De tout ce qui précède, le notaire instrumentant a dressé le présent procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Musty, B. Ksaiss-Nouss, P. Paty, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

M. Thyès-Walch.

(02736/233/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FONCIERE HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 74.566.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour ordre

ETUDE ALAIN LORANG

A. Lorang

Avocat

(02684/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**FONCIERE HIRSCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE HIRSCH S.à r.l.).**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 74.566.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle réunie à Luxembourg le 10 décembre 2001 a pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1^{ère} résolution

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 tels qu'établis par le bureau comptable FIDUCIAIRE SCHILTZ S.A., ainsi que l'affectation des résultats au 31 décembre 2000 sont approuvés.

2^{ème} résolution

L'associé unique décide également de suivre la proposition de la gérance de maintenir la politique d'investissements, conséquemment de ne procéder à aucune distribution de dividendes.

3^{ème} résolution

L'associé unique décide encore de donner pleine et entière décharge au conseil d'administration en fonction, à savoir Monsieur Robert Hirsch quant à l'exercice de son mandat jusqu'à la date de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

A. Lorang

Avocat

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 17, case 11. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02685/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

RADIO MUSIC INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 7.088.

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

RADIO-TELE-MUSIC, GmbH, ayant son siège social à D-10707 Berlin, Wittelsbacherstrasse 18, ici représentée par Madame Danielle Schroeder, directeur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Berlin, le 12 décembre 2001, laquelle restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé de la société à responsabilité limitée RADIO MUSIC INTERNATIONAL, avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 7.088, constituée suivant acte notarié en date du 5 octobre 1965, publié au Mémorial Recueil Spécial C, numéro 126 du 29 octobre 1965 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 5 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 353 du 31 juillet 1995, déclare exercer les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale et prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de convertir le capital social de LUF en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Le capital social est ainsi converti de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF) en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR).

Troisième résolution

L'Associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (4.249,- LUF), savoir l'équivalent de cent cinq euros trente-deux cents (105,32 EUR) pour le porter ainsi de son montant converti de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans émission de parts nouvelles, par incorporation au capital d'un montant de quatre mille deux cent quarante-neuf francs luxembourgeois (4.249,- LUF) prélevé sur les bénéfices reportés de la société.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence de tels bénéfices reportés par le bilan de la société arrêté au 31 décembre 2000, lequel restera annexé aux présentes.

Quatrième résolution

L'Associé unique décide de fixer la désignation de la valeur nominale à cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de trente mille francs luxembourgeois (30.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Schroeder, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 17, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff.(signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2002.

F. Baden.

(02648/200/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

RADIO MUSIC INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 7.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

F. Baden.

(02649/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

NADOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 65.821.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 décembre 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

- Maître Serge Marx a été coopté comme nouvel administrateur en remplacement de Maître Edouard de Fierlant Dormer, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 22, case 12. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02696/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**WORLD TECH S.A., Société Anonyme,
(anc. EURO TECH TRADING S.A.).**

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 68.010.

Constituée par acte passé par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, en date du 7 janvier 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°209 du 26 mars 1999, modifiée par acte passé par le même notaire, en date du 19 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°851 du 15 novembre 1999.

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2001

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société WORLD TECH S.A., tenue au siège social en date du 21 décembre 2001, que les actionnaires ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Démission de Messieurs Didier Colen et Robert Azzi, comme administrateur-délégué.

Décharge leur sera donnée lors de l'assemblée statuant sur l'approbation des comptes annuels de l'année 2000.

2. Nomination de Monsieur Raymond Haddad, demeurant à B-1000 Bruxelles, 28, boulevard de la Cambre comme nouvel administrateur-délégué pour une durée de 6 ans.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLD TECH S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 1. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02691/770/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MOBRINI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 37.646.

En accord avec la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la FIDUCIAIRE FIBETRUST, (Société civile d'expertises comptables) ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, et la société MOBRINI S.A., immatriculée au Registre de Commerce N°B 37.646, confirment avoir conclu en date du 30 juillet 2001 un contrat de domiciliation pour une durée indéterminée à cette même adresse.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 1. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02690/770/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**FIROLA INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. FIROLA INVESTMENT S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.681.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FIROLA INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 58.681, constituée suivant acte reçu en date du 27 mars 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 361 du 8 juillet 1997 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Béatrice Ksaiss-Nouss, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Paty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par un avis de convocation publié:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1096 du 1^{er} décembre 2001 et numéro 1153 du 12 décembre 2001;

- au journal 'Tageblatt' en date des 1^{er} et 12 décembre 2001.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de FIROLA INVESTMENT S.A. en FIROLA INVESTMENT HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Conversion de la devise du capital en EUR, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 495.787,04 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents).

4.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 4.212,96 (quatre mille deux cent douze euros et quatre-vingt-seize cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 495.787,04 (quatre cent quatre-vingt-quinze mille sept cent quatre-vingt-sept euros et quatre cents) à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par incorporation de résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles.

5.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

6.- Annulation du capital autorisé existant et fixation d'un nouveau capital autorisé de EUR 7.000.000,- (sept millions d'euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

7.- Autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

8.- Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'Le prix auquel seront rachetées les actions que la société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action telle que déterminée par le conseil d'administration sur base d'une situation comptable qui ne sera en tout état de cause pas antérieure à trois mois par rapport au jour de la prise de décision du conseil d'administration de procéder au rachat d'actions. La date de la situation comptable ainsi retenue par ce conseil d'administration sera désignée ci-après comme date d'évaluation.'

9.- Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.'

10.- Remplacement à l'article 9 dans les statuts de la société du mot 'administrateur-délégué' par 'délégué du conseil'.

11.- Introduction d'un nouvel article 14 ayant la teneur suivante et renumérotation subséquente des articles des statuts:

'Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.'

IV.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur les vingt mille (20.000) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, deux (2) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis.

Qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des annonces à faire paraître dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

De tout ce qui précède, le notaire instrumentant a dressé le présent procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Musty, B. Ksaiss-Nouss, P. Paty, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 12, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

M. Thyes-Walch.

(02737/233/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

CITY AND FINANCIAL BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 57.579.

—
En accord avec la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la FIDUCIAIRE FIBETRUST, (Société civile d'expertises comptables) ayant son siège social à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, et la société CITY AND FINANCIAL BENELUX S.A., immatriculée au Registre de Commerce N°B 57.579, confirment avoir conclu en date du 19 juillet 2001 un contrat de domiciliation pour une durée indéterminée à cette même adresse.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

FIDUCIAIRE FIBETRUST

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 18, case 1. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02692/770/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

OCEAN BUILDING INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 69.875.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 décembre 2001 que:
- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

- Maître Serge Marx a été coopté comme nouvel administrateur en remplacement de Maître Edouard de Fierlant Dormer, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 22, case 12. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02697/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

E. COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 71.447.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02702/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

E. COM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 71.447.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02723/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

CREEK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 70.023.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 décembre 2001 que:
- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;
- Maître Serge Marx a été coopté comme nouvel administrateur en remplacement de Maître Edouard de Fierlant Dormer, démissionnaire.

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 22, case 12. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02698/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

ALUDORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 67.021.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 décembre 2001 que:
- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 22, case 12. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02699/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

EURO LORD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 69.237.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature
Mandataire

(02703/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

EURO LORD TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 69.237.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature
Mandataire

(02716/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

S.L. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 69.254.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02704/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

S.L. INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 69.254.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02719/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

G.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.884.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02707/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

G.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.884.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02717/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

WOL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 74.622.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02715/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

WEB TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.450.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02708/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

WEB TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.450.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02720/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

HAMMERHEAD PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.601.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02709/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

HAMMERHEAD PRODUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.601.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02722/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

BALTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 70.748.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02726/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

CAPITAL IMMO INVEST 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.637.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02710/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

CAPITAL IMMO INVEST 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 72.637.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02725/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 71.985.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02711/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MARKLINE INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 71.985.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature

Mandataire

(02718/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

UNIPEINTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3544 Dudelange, 21, rue Jean Wolter.
R. C. Luxembourg B 56.101.

—
Par la présente le soussigné Pascal Wagner, demeurant à L-3317 Bergem, 31, rue de l'Ecole, démissionne en tant qu'administrateur de la société UNIPEINTURE S.A. avec effet immédiat.

Bergem, le 20 décembre 2001.

P. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2002, vol. 563, fol. 5, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02784/762/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

CARD CONCEPT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.588.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature
Mandataire

(02713/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

CARD CONCEPT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 73.588.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature
Mandataire

(02724/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MARKLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.453.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature
Mandataire

(02714/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

MARKLINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 71.453.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2002, vol. 563, fol. 20, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2002.

Signature
Mandataire

(02721/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

SOLUVER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3370 Leudelange, Z.I. Grasbusch.
R. C. Luxembourg B 5.851.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 décembre 2002, vol. 562, fol. 68, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

Signature.

(02794/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**ALFIMARK HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. ALFIMARK S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 51.961.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ALFIMARK S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.961, constituée suivant acte reçu en date du 27 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 539 du 21 octobre 1995 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Béatrice Ksaiss-Nouss, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Paty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par un avis de convocation publié:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1096 du 1^{er} décembre 2001 et numéro 1153 du 12 décembre 2001;

- au journal 'Letzebuerger Journal' en date des 1^{er} et 12 décembre 2001.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de ALFIMARK S.A. en ALFIMARK HOLDING S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Suppression de la valeur nominale des actions.

3. Conversion de la devise du capital en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à EUR 30.986,69 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents) représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale.

4.- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.'

5.- Remplacement dans le dernier paragraphe de l'article 7 des statuts de la société du mot 'administrateur-délégué' par 'délégué du Conseil'.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur les mille deux cent cinquante (1.250) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, deux (2) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis.

Qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des annonces à faire paraître dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

De tout ce qui précède, le notaire instrumentant a dressé le présent procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Musty, B. Ksaiss-Nouss, P. Paty, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 12, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

M. Thyes-Walch.

(02729/233/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**SOFIND S.A., Société Anonyme,
(anc. SOFIND HOLDING S.A.).**
Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
R. C. Luxembourg B 55.459.

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SO-FIND HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, inscrite au registre de commerce et des Sociétés Luxembourg, section B sous le numéro 55.459, constituée suivant acte reçu en date du 13 juin 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 491 du 1^{er} octobre 1996 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 806 du 29 octobre 1999.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à Pel-tre (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Francesca Barcaglioni, employée privée, demeurant à Luxem-bourg.

Mademoiselle la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregis-trement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 10.000 (dix mille) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à EUR 100.000,- (cent mille euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social. L'article deux des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

'La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoi-ses ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra acquérir et mettre en valeur tou-tes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter. Elle pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La société pourra prêter ou em-prunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.'

2.- Modification de la dénomination sociale de la société de SOFIND HOLDING S.A. en SOFIND S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er}, premier alinéa des statuts.

3.- Modification de l'article 15 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

'La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouve-ront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.'

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 2 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner désormais la teneur sui-vante:

Art. 2. La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxem-bourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts. La société pourra acquérir et mettre en valeur toutes marques de fabrique ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les com-pléter. Elle pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale

et pourra prêter assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garanties ou autrement. La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes.

La société a également pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.'

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la société de SOFIND HOLDING S.A. en SOFIND S.A. et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

'Art. 1^{er}. Premier alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de SOFIND S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

'Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparantes prémentionnées ont toutes signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Collarin, R. Masson, F. Barcaglioni, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

M. Thyès-Walch.

(02730/233/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**SOFIND S.A., Société Anonyme,
(anc. SOFIND HOLDING, Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 55.459.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

(02731/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

ALUGLOBE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 67.022.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 11 décembre 2001 que:

- le siège social de la société a été transféré du 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg au 39, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet immédiat;

Luxembourg, le 12 décembre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2002, vol. 563, fol. 22, case 12. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(02700/304/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**KBC CONSEIL-SERVICE, Société Anonyme,
(anc. KB CONSEIL-SERVICE).**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 46.977.

L'an deux mille un, le onze décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KB CONSEIL-SERVICE, ayant son siège social à L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 46.977, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 245 du 21 juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 168 du 20 mars 1998 et suivant procès-verbal de l'assemblée générale statutaire de la société du 21 mai 1999, publié par extrait au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 962 du 15 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michel Hizette, directeur, demeurant à Tiercelet (France).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Karel De Cuyper, gestionnaire de fonds obligataires, demeurant à Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kris Leyssens, gestionnaire de fonds obligataires, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée et vérifiée par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 100 (cent) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille Euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en KBC CONSEIL-SERVICE.

2. Modification de l'article deux des statuts comme suit:

'Le but de la société sera de prêter des services pour compte des organismes de placement, des sociétés de conseil, et d'autres sociétés du groupe Almanij/KBC Bruxelles et se subdivisera en deux sphères d'activités:

1. en vertu d'un contrat, donner des conseils et des avis à:

- des sociétés de conseil du groupe Almanij/KBC, actionnaires de la société ou non, relatifs à la gestion des avoirs de différentes SICAVs dont le groupe Almanij/KBC est promoteur et pouvoir aussi assister les SICAVs dans la gestion, l'administration et la mise en valeur de leurs portefeuilles;

- des sociétés de gestion de fonds communs de placement et des SICAVs dont le groupe Almanij/KBC est promoteur et pouvoir assister dans la gestion, l'administration et la mise en valeur de leurs portefeuilles;

- d'autres sociétés du groupe Almanij/KBC.

2. S'occuper de la gestion de l'actif des sociétés de conseil, actionnaires de la société ou non et d'autres sociétés du groupe, en vertu d'un contrat qui sera conclu à cet effet.

La société pourra réaliser son objet à Luxembourg et à l'étranger et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.'

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société de KB CONSEIL-SERVICE en KBC CONSEIL-SERVICE et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

'Art. 1^{er}. Premier alinéa. Il existe une société anonyme, sous la dénomination de: KBC CONSEIL-SERVICE.'

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts, relatif à l'objet social de la société, pour lui donner désormais la teneur suivante:

'Art. 2. Le but de la société sera de prêter des services pour compte des organismes de placement, des sociétés de conseil, et d'autres sociétés du groupe Almanij/KBC Bruxelles et se subdivisera en deux sphères d'activités:

1. en vertu d'un contrat, donner des conseils et des avis à:
 - des sociétés de conseil du groupe Almanij/KBC, actionnaires de la société ou non, relatifs à la gestion des avoirs de différentes SICAVs dont le groupe Almanij/KBC est promoteur et pouvoir aussi assister les SICAVs dans la gestion, l'administration et la mise en valeur de leurs portefeuilles;
 - des sociétés de gestion de fonds communs de placement et des SICAVs dont le groupe Almanij/KBC est promoteur et pouvoir assister dans la gestion, l'administration et la mise en valeur de leurs portefeuilles;
 - d'autres sociétés du groupe Almanij/KBC.
2. s'occuper de la gestion de l'actif des sociétés de conseil, actionnaires de la société ou non et d'autres sociétés du groupe, en vertu d'un contrat qui sera conclu à cet effet.

La société pourra réaliser son objet à Luxembourg et à l'étranger et effectuer toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toute opération qui peut lui paraître utile dans l'accomplissement de son objet et de son but.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Hizette, K. De Cuyper, K. Leysens, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 95, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pourexpédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2002.

M. Thyès-Walch.

(02732/233/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

KBC CONSEIL-SERVICE, Société Anonyme,
(anc. KB CONSEIL-SERVICE, Société Anonyme).
 Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
 R. C. Luxembourg B 46.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

(02733/233/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FINLOBO S.A., Société Anonyme Holding.
 Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.
 R. C. Luxembourg B 51.845.

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINLOBO S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 51.845, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 12 juillet 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 521 du 12 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 239 du 7 avril 1999.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Patrizia Collarin, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la présidente désigne comme secrétaire Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant à Pelitre (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Francesca Barcaglioni, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Mademoiselle la Présidente déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 880.000 (huit cent quatre-vingt mille) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à EUR 8.800.000,- (huit millions huit cent mille Euros) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Changement de la date de clôture de l'exercice social et modification subséquente de l'article 13 des statuts coordonnés de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

'L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de chaque année.'

2.- Clôture exceptionnelle au 30 novembre 2001 de l'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2001.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier décembre et finira le trente novembre de chaque année.

L'assemblée décide en outre de clôturer exceptionnellement au 30 novembre 2001 l'exercice social ayant commencé le 1^{er} janvier 2001.

Deuxième résolution

Afin de tenir compte de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article treize des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

'**Art. 13.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de chaque année.'

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture les comparantes prémentionnées ont toutes signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Collarin, R. Masson, F. Barcaglioni, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2002.

M. Thyès-Walch.

(02734/233/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FINLOBO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 51.845.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2002.

(02735/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Registered office: Dublin 2, St. Stephen's Green, 1, Stokes Place.

Effective management seat: L-1638 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 81.868.

In the year two thousand one, on the nineteenth day of December, at 12.30 p.m.

Before Maître Léon Thomas, known as Tom Metzler, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie.

Was held an Extraordinary General Meeting of AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, registered in Ireland and having its registered office at 1, Stokes Place, St. Stephen's Green, Dublin 2 (Ireland) and its effective management seat in L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, incorporated on 5 April 2000 under the laws of Ireland (hereinafter referred to as the 'Company').

The Memorandum and Articles of Association of the Company were amended, with effect from 11 April 2001, by the members. The decision to transfer the effective management seat to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect from 11 April 2001, was taken by the members and is contained in a deed of the undersigned notary public on 18 April, 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, n° 1043, dated November 21, 2001.

The Memorandum and Articles of Association of the Company were lastly amended by a deed of the undersigned notary executed this day the 19 December 2001, not yet published in the Mémorial C.

In accordance with Article 46 of the Articles of Association of the Company, and fifteen minutes having past for the time appointed for the holding of the meeting, Maître Albert Wildgen took the chair and declared that a quorum was present.

The extraordinary general meeting was presided by Albert Wildgen, lawyer, residing in Luxembourg, acting as Chairman and appointed as Secretary, Carole Lacroix, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as Scrutineer, Hervé Leclercq, lawyer, residing in Luxembourg.

Having thus been constituted, the Chairman, the Secretary and the Scrutineer draw up the attendance list, which having been signed *ne varietur* by the proxy holders, the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies to be filed at the same time with the registration authorities.

The chairman declares and requests the notary to declare that:

I.- According to the attendance list, the members representing the full amount of the corporate capital of 375,445 (three hundred seventy-five thousand four hundred forty-five) is validly represented at the meeting. The members have consented to the holding of the meeting at short notice at December 19, 2001, at 12.30 p.m. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda.

II.- The agenda of the meeting is following: 1. Increase of the subscribed capital by EUR 8,313,375.- (eight million three hundred thirteen thousand three hundred seventy-five Euros) to bring it from its present amount of EUR 9,386,125.- (nine million three hundred eighty-six thousand one hundred twenty-five Euros) to an amount of EUR 17,699,500.- (seventeen million six hundred ninety-nine thousand five hundred Euros) by the issuing of 332,535 (three hundred thirty-two thousand five hundred thirty-five) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing units.

2. Subscription and payment of the 332,535 (three hundred thirty-two thousand five hundred thirty-five) additional ordinary shares by (i) AVAYA INTERNATIONAL L.L.C., a company incorporated under the laws of Delaware having its registered office at 211 Mount Airy Road, Basking Ridge, New Jersey 07920, by a contribution of 500 (five hundred) corporate units it owns in AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., whose registered office is at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis and (ii) AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, a private company with limited liability incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queen'sway, Gibraltar by a contribution of 332,450 (three hundred thirty-two thousand four hundred fifty) corporate units it owns in AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

The new shares will be issued with a total share premium of EUR 74,807,510.- (seventy-four million eight hundred and seven thousand five hundred and ten Euros).

3. Amendment of clause 4 of the Memorandum of Association as to reflect the increase of corporate capital.

4. Incorporation of the legal reserve by debiting the share premium account

5. Any other business.

The meeting having approved the chairman's statement and having been validly constituted and convened, it has deliberated and, by separate and unanimous vote, it has taken following special and ordinary resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the corporate capital by EUR 8,313,375.- (eight million three hundred thirteen thousand three hundred seventy-five Euros) to bring it from its present amount of EUR 9,386,125.- (nine million three hundred eighty-six thousand one hundred twenty-five Euros) to an amount of EUR 17,699,500.- (seventeen million six hundred ninety-nine thousand five hundred Euros) by the issuing of 332,535 (three hundred thirty-two thousand five hundred thirty-five) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Second resolution

The general meeting resolves to issue 332,535 (three hundred thirty-two thousand five hundred thirty-five) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

The new ordinary shares will be issued with payment of a total share premium of EUR 74,807,510.- (seventy-four million eight hundred seven thousand five hundred ten Euros) by (i) AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. by a contribution of 500 (five hundred) units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each of AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. and (ii) AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED by a contribution of 332,450 (three hundred thirty-two thousand four hundred fifty) units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each of AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Subscription and payment

There now appeared Mr Albert Wildgen previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney of:

(i) AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED with registered office in Gibraltar, a company organised and existing under the laws of Gibraltar, by virtue of a power of attorney granted on December 17, 2001;

(ii) AVAYA INTERNATIONAL L.L.C., a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, U.S.A., by virtue of a power of attorney granted on December 17, 2001.

The said proxies will remain attached to the present deed after having been signed *ne varietur* by the proxy holders, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, prenamed, for 332,485 (three hundred thirty-two thousand four hundred eighty-five) new ordinary shares together with a share premium to be issued for its sole benefit in the amount of EUR 74,796,260.- (seventy-four million seven hundred ninety-six thousand two hundred sixty Euros) and to make payment in full for such new ordinary shares and share premium by a contribution in kind, consisting of 332,450 (three hundred thirty-two thousand four hundred fifty) corporate units AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED owns in AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The person appearing further declared to subscribe in the name and on behalf of AVAYA INTERNATIONAL L.L.C., prenamed, for 50 (fifty) new ordinary shares together with a share premium to be issued for its sole benefit in the amount of EUR 11,250.- (eleven thousand two hundred and fifty Euros) and to make payment in full for such new ordi-

nary shares by a contribution in specie, consisting of 500 (five hundred) corporate units AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. owns in AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

The persons appearing stated that the Board of Directors of the Company approved in principle earlier on 19 December, 2001 the above contribution.

According to a Valuation Report issued by AVAYA INC, dated December 17, 2001 and based on a balance sheet of AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. as of December 19, 2001, the board valued the 332,950 (three hundred thirty-two thousand nine hundred fifty) units with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) of AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. at EUR 83,120,885.- (eighty-three million one hundred twenty thousand eight hundred eighty-five Euros).

This corresponds to the value of the contribution of 100% (one hundred per cent) of the shares in AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. to the Company.

Copies of the said Valuation Report and balance sheet of AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. as of 19 December, 2001 will remain attached to the present minutes after having been signed ne varietur by the proxy holders, the members of the Board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

In consideration for the contributions the Company will therefore issue 332,485 (three hundred thirty-two thousand four hundred eighty-five) new ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED and 50 (fifty) new ordinary shares to AVAYA INTERNATIONAL L.L.C.

These new ordinary shares will be issued with a total share premium of EUR 74,807,510.- (seventy-four million eight hundred seven thousand five hundred and ten Euros). Out of this global amount EUR 11,250.- (eleven thousand two hundred and fifty Euros) will represent the share premium allocated to AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. and EUR 74,796,260.- (seventy-four million seven hundred ninety-six thousand two hundred sixty Euros) will represent the share premium allocated to AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED.

It results from a contribution agreement dated 19 December, 2001, duly signed by AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. and the Company, that all the 332,950 (three hundred thirty-two thousand nine hundred fifty) corporate units of AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., have been transferred to the Company.

The agreement will remain attached to the present minutes after having been signed ne varietur by the proxy holders, the members of the board and the notary to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon the members resolved to accept the said subscriptions and payments and to allot 332,485 (three hundred thirty-two thousand four hundred eighty-five) new ordinary shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED and 50 (fifty) new ordinary shares to AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. Consequently, AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED will hold 707,430 (seven hundred seven thousand four hundred thirty) ordinary shares of the Company and AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. 550 (five hundred and fifty) ordinary shares.

The members further resolved that the Directors of the Company be and are hereby authorised to do all acts and things necessary in connection with the allotment of 332,485 (three hundred thirty-two thousand four hundred eighty-five) ordinary shares to AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED and of 50 (fifty) ordinary shares to AVAYA INTERNATIONAL L.L.C., including, but not limited to, writing up the statutory registers and filing the appropriate statutory forms with the relevant authorities.

Pursuant to the above contributions, 100% (one hundred per cent) of the shares of AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. will be contributed to the Company.

Third resolution

The general meeting resolves to amend clause 4 of the Memorandum of Association so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolution.

Consequently, clause 4 of the Memorandum of Association is replaced by the following text: 'The Share Capital of the Company is EUR 17,699,500.- (seventeen million six hundred ninety-nine thousand five hundred Euros) divided into 707,980 (seven hundred seven thousand nine hundred eighty) ordinary shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.'

Fourth resolution

The general meeting resolves to incorporate the legal reserve of the company by debiting the amount of EUR 415,668.- (four hundred fifteen thousand six hundred sixty-eight Euros) of the share premium accounts.

Declarations, costs, evaluation

Insofar as the contribution in kind results in AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, S.à r.l., a company incorporated and having its registered office in the European Community, acquiring all the share capital of AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. a company incorporated in the European Community (Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4.2. of the law dated December 29, 1971, which provides for capital duty exemption.

The amount of expenses, costs, remuneration and charges to be paid by the Company as a result of the present. stated increase of capital, are estimated at LUF 350,000.- (three hundred fifty thousand Luxembourg francs).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-neuf décembre, à 12.30 heures.

Par-devant Maître Léon Thomas, dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg- Bonnevoie.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire d'AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, enregistrée en Irlande et ayant son siège social au 1, Stokes Place, St. Stephen's Green, Dublin 2 (Irlande) et son siège de direction effective à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, constituée en date du 5 avril 2000 sous la loi irlandaise (ci-après dénommée la 'Société').

Le Memorandum et les Articles d'Association ont été modifiés avec effet à partir du 11 avril 2001 par les associés. La décision de transférer le siège effectif de direction au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 11 avril 2001 a été prise par les associés et est actée dans un acte passé devant le notaire soussigné le 18 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 1043, daté du 21 novembre 2001.

Le Memorandum et les Articles d'Association ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, ce jour, le 19 décembre 2001, non encore publié au Mémorial C.

Conformément à l'article 46 des Articles d'Association de la Société, et quinze minutes s'étant écoulées depuis l'heure fixée pour la tenue de l'assemblée, Maître Albert Wildgen a pris la présidence et déclaré qu'un quorum était présent. L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte par Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à Luxembourg agissant en sa qualité de Président qui désigne comme Secrétaire Maître Carole Lacroix, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau désigne comme Scrutateur Maître Hervé Leclercq, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi formé le Président, le Secrétaire et le Scrutateur dressent la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires, les membres du bureau ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I.- Conformément à la liste de présence, les associés représentant l'intégralité du capital social de EUR 375.445,- (trois cent soixante-quinze mille quatre cent quarante-cinq Euros) sont dûment représentés à la présente assemblée. Les associés ont consenti à la tenue de la présente assemblée avec convocation préalable à bref délai au 19 décembre 2001 à 12.30 heures. L'assemblée peut en conséquent délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II.- L'assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social de EUR 8.313.375,- (huit millions trois cent treize mille trois cent soixante-quinze Euros) pour l'augmenter du montant actuel de EUR 9.386.125,- (neuf millions trois cent quatre-vingt-six mille cent vingt-cinq Euros) à un montant de EUR 17.699.500,- (dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Euros) par l'émission de 332.535 (trois cent trente-deux mille cinq cent trente-cinq) parts sociales ordinaires d'une valeur unitaire de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

2. Souscription et paiement des 332.535 (trois cent trente-deux mille cinq cent trente-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires par (i) la société AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. constituée sous les lois du Delaware Etats Unis, ayant son siège social au 211, Mount Airy Road, Basking Ridge, New Jersey 07920, par un apport en nature consistant dans les 500 (cinq cents) parts sociales qu'AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. détient dans AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., dont le siège social est à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis et (ii) AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de Gibraltar, ayant son siège social au Suite C, 3rd Floor, Regal House, Queensway, Gibraltar par un apport en nature consistant dans les 332.450 (trois cent trente deux mille quatre cent cinquante) parts sociales qu'AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED détient dans AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Les nouvelles parts sociales seront émises avec une prime d'émission totale de EUR 74.807.510,- (soixante-quatorze millions huit cent sept mille cinq cent dix Euros).

3. Modification de l'article 4 du Memorandum de la Société afin de documenter l'augmentation de capital proposée.

4. Constitution de la réserve légale par débit du compte de prime d'émission; et

5. Divers.

L'assemblée ayant approuvé la déclaration du président et ayant été dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de EUR 8.313.375,- (huit millions trois cent treize mille trois cent soixante-quinze Euros) pour l'augmenter du montant actuel de EUR 9.386.125,- (neuf millions trois cent quatre-vingt-six mille cent vingt-cinq Euros) à un montant de EUR 17.699.500,- (dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Euros) par l'émission de 332.535 (trois cent trente-deux mille cinq cent trente-cinq) parts sociales d'une valeur unitaire de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'émettre 332.535 (trois cent trente-deux mille cinq cent trente-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Les nouvelles parts sociales seront émises avec paiement d'une prime d'émission totale de 74.807.510,- (soixante-quatorze millions huit cent sept mille cinq cent dix Euros) par (i) AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. par un apport de 500 (cinq cents) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune de AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. et (ii) par AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED par un apport de 332.450 (trois cent trente deux mille quatre cent cinquante) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune de AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l.

Souscription et libération

Est alors intervenu Maître Albert Wildgen, préqualifié, agissant comme mandataire de:

(i) AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Gibraltar, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2001,

(ii) AVAYA INTERNATIONAL L.L.C., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis, en vertu d'une procuration donnée le 17 décembre 2001,

lesquelles procurations resteront annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et notaire instrumentaire pour y être soumises aux formalités de l'enregistrement.

La personne intervenante déclare souscrire au nom et pour le compte de la société préqualifiée AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED à 332.485 (trois cent trente mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires émises ensemble avec une prime d'émission s'élevant à EUR 74.796.260,- (soixante-quatorze millions sept cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante Euros) et libérer entièrement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature, consistant dans l'intégralité des 332.450 (trois cent trente deux mille quatre cent cinquante) parts sociales qu'AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED détient dans AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS S.à r.l., ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

La personne intervenante déclare également souscrire au nom et pour le compte de la société préqualifiée AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. à 50 (cinquante) nouvelles parts sociales ordinaires émises ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 11.250,- EUR (onze mille deux cent cinquante Euros) et libérer entièrement ces nouvelles parts sociales par un apport en nature, consistant dans l'intégralité des 500 (cinq cents) parts sociales qu'AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. détient dans AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.

La personne intervenante déclare que le conseil de gérance de la Société a approuvé le principe des contributions susmentionnées préalablement, ce même jour, le 19 décembre 2001.

Conformément au Rapport d'Evaluation Global émis par AVAYA INC., daté du 17 décembre 2001 et au bilan d'AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. en date du 19 décembre 2001, le conseil de gérance a évalué les 332.950 (trois cent trente-deux mille neuf cent cinquante) parts sociales de AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) à EUR 83.120.885,- (quatre-vingt-trois millions cent vingt mille huit cent quatre-vingt-cinq Euros).

Cela correspond à la valeur de l'apport de 100% (cent pour cent) des parts sociales AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. à la Société.

Copies dudit Rapport d'Evaluation Global et du bilan de AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. daté du 19 décembre 2001 resteront annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire pour y être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

En considération de ces apports, la Société émettra donc 332.485 (trois cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune à AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED et 50 (cinquante) nouvelles parts sociales ordinaires à AVAYA INTERNATIONAL L.L.C.

Ces nouvelles parts sociales ordinaires seront émises avec une prime d'émission totale de EUR 74.807.510,- (soixante-quatorze millions huit cent sept mille cinq cent dix Euros). De ce montant EUR 11.250,- (onze mille deux cent cinquante Euros) correspond au montant de la prime d'émission attachée aux parts sociales émises en faveur de AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. et EUR 74.796.260,- (soixante-quatorze millions sept cent quatre-vingt-seize mille deux cent soixante Euros) à la prime d'émission attachée aux parts sociales émises en faveur de AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED.

Il résulte d'un contrat d'apport daté du 19 décembre 2001, signé par AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED, AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. et la Société que l'intégralité des 332.950 (trois cent trente mille neuf cent cinquante) parts sociales de AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. ont été transférées à la société.

Ce contrat restera annexé au présent acte après avoir été signé ne varietur par les mandataires, les membres du bureau et le notaire instrumentaire pour y être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Après quoi les associés ont décidé d'accepter lesdites souscriptions et paiements et d'allouer 332.485 (trois cent trente deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq) nouvelles parts sociales ordinaires à AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED et 50 (cinquante) nouvelles parts sociales ordinaires à AVAYA INTERNATIONAL L.L.C.

En conséquence, AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED détiendra 707.430 (sept cent sept mille quatre cent trente) parts sociales ordinaires de la Société et AVAYA INTERNATIONAL L.L.C. détiendra 550 (cinq cent cinquante) parts sociales ordinaires de la société.

Les associés décident également que les Gérants de la Société sont autorisés à exécuter tous les actes nécessaires en relation avec l'allocation des 332.485 (trois cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq) parts sociales ordinaires à AVAYA (GIBRALTAR) INVESTMENTS LIMITED et des 50 (cinquante) parts sociales ordinaires à AVAYA INTERNATIONAL L.L.C., y compris notamment la modification des registres statutaires et l'enregistrement des formulaires appropriés auprès des autorités compétentes.

Suite aux apports sus mentionnés, 100% (cent pour cent) des parts sociales d'AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l. seront apportées à la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 du mémorandum de la société pour documenter l'augmentation de capital conformément aux résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 4 du Memorandum de la société est remplacé comme suit:

'Le Capital Social de la Société est de EUR 17.699.500,- (dix-sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents Euros) divisé en 707.980 (sept cent sept mille neuf cent quatre-vingts) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune.'

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de constituer la réserve légale de la Société en débitant le montant de EUR 415.668,- (quatre cent quinze mille six cent soixante-huit Euros) des comptes prime d'émission.

Déclarations, frais et évaluation

Dans la mesure où l'apport en nature consiste en l'acquisition, par AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISE LIMITED, S.à r.l. une société constituée et ayant son siège social sur le territoire de la Communauté européenne, de toutes les parts sociales d'AVAYA LUXEMBOURG INVESTMENTS, S.à r.l., une société constituée et ayant son siège social sur le territoire de la Communauté européenne (Grand-Duché de Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société suite à la présente augmentation de capital, sont évalués à LUF 350.000,- (trois cent cinquante mille francs luxembourgeois).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président a clôturé l'assemblée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, à la date donnée en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi. Et lecture faite aux personnes comparantes, celles-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Wildgen, C. Lacroix, H. Leclercq, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 janvier 2002.

T. Metzler.

(02740/222/312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

AVAYA INTERNATIONAL ENTERPRISES LIMITED, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dublin 2, St. Stephen's Green, 1, Stokes Place.

Siège de direction effective: L-1638 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 81.868.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 janvier 2002.

Signature.

(02741/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

LUXIMMO ZEHNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 82.536.

Im Jahre zwei tausend eins, am neunzehnten Dezember.

Vor dem Unterzeichnenden Maître Léon Thomas, genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie.

Ist erschienen:

Herr Hagen Reinsberg, Rechtsanwalt, wohnhaft L-2763 Luxembourg 6, rue Zithe, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates der LUXIMMO ZEHNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 82.536,

laut der ihm gegebenen Vollmacht durch Beschluss des Verwaltungsrates getroffen in der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 18. Dezember 2001.

Eine Kopie des Protokolls der vorerwähnten Verwaltungsratssitzung wird an vorliegender Urkunde als Anlage verbleiben um mit ihr registriert zu werden, nachdem sie von dem amtierenden Notar und dem Bevollmächtigten nevarietur unterschrieben wurde.

Der Erschienene, handelnd in seiner Eigenschaft als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates der Gesellschaft, ersucht den amtierenden Notar folgende Aussagen zu beurkunden:

I. Die Gesellschaft wurde gegründet, gemäss Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Juni 2001, noch nicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C veröffentlicht.

II. Das jetzige gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) eingeteilt in 3.100,- (dreitausendeinhundert) Aktien zum Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro).

III. Artikel 5 Absatz 2 der Satzung, sieht zusätzlich zum gezeichneten Kapital ein genehmigtes Kapital von EUR 68.000.000,- (achtundsechzig Millionen Euro) vor, eingeteilt in 6.800.000,- (sechs Millionen achthunderttausend) Aktien zum Nennwert von EUR 10,- (zehn Euro).

Laut Artikel 5 Absatz 3 ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft ermächtigt während der Dauer von fünf Jahren, laufend vom 21. Juni 2001 an, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien durch Bareinzahlung, Naturalleistung nach den dann gültigen gesetzlichen Bestimmungen und durch Einverleibung sämtlicher freier Rücklagen und vorgetragener Gewinne, welche von Gesetzes wegen dem Kapital einverleibt werden können, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist speziell dazu ermächtigt diese Kapitalerhöhungen durchzuführen ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht zu gewähren.

IV. In seiner Verwaltungsratssitzung vom 18. Dezember 2001 hat der Verwaltungsrat einstimmig beschlossen das gezeichnete Grundkapital der Gesellschaft, im Rahmen des genehmigten Kapitals und mit Wirkung zum neunzehnten Dezember zweitausendeins, von seinem jetzigen Betrag von EUR 31.000,- (einunddreissigtausend Euro) auf EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) zu erhöhen und zwar durch Ausgabe von 16.900 (sechzehntausendneuhundert) neuen Aktien zum jeweiligen Nennwert von EUR 10,- (zehn Euro) gegen Bareinlage, mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die Altaktien.

V. Die 16.900 (sechzehntausendneuhundert) neuen Aktien zum jeweiligen Nennwert von EUR 10,- (zehn Euro) wurden gezeichnet und voll einbezahlt durch Bareinlage, so dass die Summe von EUR 169.000,- (einhundertneunundsechzigtausend Euro) der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wovon dem Notar durch Bankbestätigung (Zeichnungsschein), Rechtfertigung gegeben wurde. Dieser Zeichnungsschein wird an vorliegender Urkunde als Anlage verbleiben, nachdem er von dem amtierenden Notar und dem Bevollmächtigten ne varietur unterschrieben wurde.

VI. Aufgrund der Durchführung dieser Kapitalerhöhung wurde das gezeichnete Gesellschaftskapital auf EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) erhöht und somit lautet in Zukunft Artikel 5 Absatz 1 der Satzung wie folgt:

«Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt EUR 200.000,- (zweihunderttausend Euro) und ist eingeteilt in 20.000 (zwanzigtausend) Aktien zum Nennwert von je EUR 10,- (zehn Euro), voll einbezahlt.»

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt hinsichtlich Artikel 32-1 des Gesellschaftsgesetzes wie abgeändert, die in Artikel 26 des Gesellschaftsgesetzes vorgeschriebenen Bedingungen überprüft zu haben.

Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen werden auf den Betrag von LUF 140.000,- (einhundertvierzigtausend Luxemburger Franken) abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird die oben erwähnte Kapitalerhöhung abgeschätzt auf LUF 6.814.443,- (sechs Millionen achthundertsiebzehntausendvierhundertdreiundvierzig Luxemburger Franken).

Worüber Protokoll, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an den Bevollmächtigten, hat dieser gegenwärtiges Protokoll zusammen mit dem amtierenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. Reinsberg, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 11CS, fol. 25, case 8. – Reçu 68.174 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 7. Januar 2002.

T. Metzler.

(02744/222/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

LUXIMMO ZEHNTE BETEILIGUNGSGESELLSCHAFT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R. C. Luxembourg B 82.536.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 7 janvier 2002.

T. Metzler.

(02745/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

SC GROUP INTERNATIONAL, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 84.977.

Im Jahre zweitausendundeins, am achtundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

Herr Christian Klausson, Geschäftsführer, wohnhaft in Torslanda (Schweden), hier vertreten durch Herrn Guy Hornick, maître en sciences économiques, wohnhaft in Bertrange, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 22. Dezember 2001.

Welche Vollmacht, nachdem sie vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie Eingangs erwähnt ersuchten den amtierenden Notar seine Erklärungen folgendermassen zu beurkunden:

I.- Der Komparent ist der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung SC GROUP INTERNATIONAL, mit Sitz in L-1325 Luxemburg, 15, rue de la Chapelle, gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 11. Dezember 2001, noch nicht veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Die Gesellschaft ist im Begriffe beim Handelsregister von Luxemburg eingeschrieben zu werden.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro) aufgeteilt in 250 (zweihundertfünfzig) Anteile, zu je EUR 100,- (einhundert Euro), voll eingezahlt und gezeichnet von dem alleinigen Gesellschafter Herrn Christian Klausson, vorgenannt.

III.- Der alleinige Gesellschafter, hier vertreten wie vorerwähnt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, und welcher an Platz und Stelle der ausserordentlichen Generalversammlung handelt, nimmt folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst das Gesellschaftskapital um einen Betrag von EUR 2.511.300,- (zwei Millionen fünfhundertelftausenddreihundert Euro) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Euro) auf EUR 2.536.300,- (zwei Millionen fünfhundertsechsdreissigtausenddreihundert Euro) zu bringen, durch die Ausgabe von 25.113 (fünfundzwanzigtausendeinhundertdreizehn) Anteilen zu je EUR 100,- (einhundert Euro), versehen mit denselben Rechten und Pflichten wie die schon bestehenden Anteile.

Zeichnung und Einzahlung

Sämtliche 25.113 (fünfundzwanzigtausendeinhundertdreizehn) neuen Anteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt durch Sacheinlage von 3.000 (dreitausend) Anteilen der Gesellschaft SC-GRUPPEN AB, mit Sitz in Göteborg (Schweden), durch den alleinigen Gesellschafter Herrn Christian Klausson, Geschäftsführer, wohnhaft in Torslanda (Schweden), was derselbe durch seinen oben genannten Vollmachtnehmer ausdrücklich anerkennt.

Der Wert oben erwähnter Einlage wurde aufgrund einer Bescheinigung, ausgestellt in Göteborg (Schweden), am 10. Oktober 2001, durch Herrn Peter Gardström, Wirtschaftsprüfer, wohnhaft in Göteborg (Schweden) bescheinigt.

Diese Bescheinigung, nachdem sie ne varietur durch den Erschienenen und den instrumentierenden Notar unterzeichnet wurde, wird gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr eingetragen zu werden.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der vorhergehenden Kapitalerhöhung, beschliesst der alleinige Gesellschafter Artikel 6 der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

'**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 2.536.300,- (zwei Millionen fünfhundertsechsdreissigtausenddreihundert Euro) aufgeteilt in 25.363 (fünfundzwanzigtausenddreihundertdreissig) Anteile, zu je EUR 100,- (einhundert Euro). Sämtliche 25.363 (fünfundzwanzigtausenddreihundertdreissig) Anteile wurden gezeichnet von Herrn Christian Klausson, Geschäftsführer, wohnhaft in Torslanda (Schweden).

Alle Anteile sind voll eingezahlt.'

Erklärung

Da die Gesellschaft mit beschränkter Haftung SC GROUP INTERNATIONAL zum heutigen Tage bereits 85% des Kapitals der Gesellschaft SC-GRUPPEN AB, eine Gesellschaft mit Sitz innerhalb der europäischen Gemeinschaft, besitzt, und insoweit die 3.000 (dreitausend) neu eingebrachten Anteile der Gesellschaft SC-GRUPPEN AB die restlichen 15% des Kapitals dieser Gesellschaft ausmachen, besitzt die Gesellschaft SC GROUP INTERNATIONAL, nach oben erwähnter Kapitalerhöhung, 100% des Kapitals der Gesellschaft SC-GRUPPEN AB.

Aufgrund vorhergehender Erklärung, bezieht sich die Gesellschaft auf Artikel 4-2 des Gesetzes vom 29. Dezember 1971, welcher einen Erlass der Einbringungssteuer vorsieht.

IV.- Die Kosten und Gebühren gegenwärtiger Urkunde, abgeschätzt auf den Betrag von LUF 110.000,- (einhundertzehntausend Luxemburger Franken), fallen der Gesellschaft zur Last, jedoch bleibt der Gesellschafter dem Notar gegenüber solidarisch gehalten.

V.- Der Komparent erwählt Domizil im Sitz der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt, zu Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe diese Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: G. Hornick, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 133S, fol. 27, case 7. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 8. Januar 2002.

T. Metzler.

(02738/222/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

SC GROUP INTERNATIONAL, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.977.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 janvier 2002.

T. Metzler.

(02739/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

**UKEMI HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. UKEMI S.A.).**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 20.279.

L'an deux mille un, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding UKEMI S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 20.279, constituée suivant acte reçu en date du 4 mars 1983, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 99 du 12 avril 1983 et dont les statuts n'ont subi à ce jour aucune modification.

L'assemblée est présidée par Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame Béatrice Ksaiss-Nouss, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Philippe Paty, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Madame la présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par un avis de convocation publié:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1096 du 1^{er} décembre 2001 et numéro 1153 du 12 décembre 2001;

- au journal 'Letzebuerger Journal' en date des 1^{er} et 12 décembre 2001.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale de UKEMI S.A. en UKEMI HOLDING S.A., modification de la durée de la société pour en faire une société à durée illimitée et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Suppression de la valeur nominale des actions.

3.- Conversion du capital social de la société en Euro, de sorte que le capital est désormais de EUR 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents).

4.- Augmentation du capital social de la société à concurrence de EUR 3.159,72 (trois mille cent cinquante-neuf euros et soixante-douze cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 371.840,28 (trois cent soixante et onze mille huit cent quarante euros et vingt-huit cents) à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) par incorporation des résultats reportés à due concurrence, sans création d'actions nouvelles.

5.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à EUR 25,- (vingt-cinq euros); le capital est désormais fixé à EUR 375.000,- (trois cent soixante-quinze mille euros) représenté par 15.000 (quinze mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

6.- Introduction d'un capital autorisé de EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

7.- Autorisation au conseil d'administration d'émettre des emprunts obligataires convertibles et de supprimer ou de limiter le droit préférentiel de souscription lors des augmentations de capital réalisées dans le cadre du capital autorisé.

- 8.- Suppression de l'article 8 des statuts relatif au cautionnement des mandats des administrateurs et du commissaire.
9.- Refonte complète des statuts et renumérotation subséquente des articles.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur les quinze mille (15.000) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, six (6) sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis.

Qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des annonces à faire paraître dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

De tout ce qui précède, le notaire instrumentant a dressé le présent procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Musty, B. Ksaiss-Nouss, P. Paty, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2001, vol. 133S, fol. 12, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2002.

M. Thyes-Walch.

(02728/233/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

WAGNER DESIGNLIGHTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 153, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 66.827.

L'an deux mille un, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Patrick Wagner, électricien, demeurant à L-7670 Reuland, 21, Um Beschelchen, ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée WAGNER DESIGNLIGHTING, S.à r.l., avec siège social à L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy, constituée suivant acte reçu par Maître Fernand Unsen, notaire de résidence à Diekirch, le 2 août 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 529 du 16 octobre 1995,

modifiée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, le 28 septembre 1998, publié par extrait au Mémorial C, numéro 932 du 24 décembre 1998,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 66.827.

II.- Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique monsieur Patrick Wagner, préqualifié.

III.- Monsieur Patrick Wagner, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy à L-2611 Luxembourg, 153, route de Thionville.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

'Le siège social est établi à Luxembourg.'

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir le capital, actuellement exprimé en francs luxembourgeois en Euro, en utilisant le taux de conversion officiel de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un EUR (EUR 1,-), de sorte que le capital social est désormais de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro cinquante-sept euros (EUR 74.368,057).

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de six cent trente et un virgule neuf cent quarante-trois euros (EUR 631,943) en vue de le porter de soixante-quatorze mille trois cent soixante-huit virgule zéro cinquante-sept euros (EUR 74.368,057) à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) sans émission de parts sociales nouvelles mais par augmentation correspondante de la valeur nominale des parts sociales existantes, de sorte que le

capital social sera désormais de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

La présente augmentation de capital a été entièrement souscrite et libérée par Monsieur Patrick Wagner, préqualifié, au moyen d'un versement en espèces, de sorte que la somme de six cent trente et un virgule neuf cent quarante-trois euros (EUR 631,943) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier la première phrase de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: 'Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) représenté par six cents (600) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, intégralement libérées.'

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de trente-deux mille francs luxembourgeois (LUF 32.000,-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: P. Wagner, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2002, vol. 133S, fol. 27, case 1. – Reçu 12,- euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 janvier 2002.

T. Metzler.

(02748/222/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

WAGNER DESIGNLIGHTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 153, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 66.827.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 janvier 2002.

T. Metzler.

(02749/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.

FERROKNEPPER BUDERUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 5, Zone Industrielle Esch-Schiffange.

R. C. Luxembourg B 1.020.

Le bilan et le compte de Profits & Pertes au 31 décembre 2000 et Annexes et le Rapport de l'Assemblée Générale du 9 mai 2001, enregistrés à Esch-sur-Alzette, le 7 décembre 2001,

Volume:	321	Folio:	96	Cases:	3-1
	321		96		3-2
	321		96		3-3
	321		96		3-4

ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 décembre 2001.

FERROKNEPPER BUDERUS S.A.

Signatures

(02727/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2002.